



# MAIRIE



## Compte-rendu de séance

### Conseil Municipal du 29 septembre 2014

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 11 votants : 11

*L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.*

Présents : Daniel MANTRAND, Maire, François HERMET, 1<sup>er</sup> Adjoint - Bertrand REVERSAT, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Renée CORDESSE, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Damien ESTEVENON - Joël PAGES - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Thierry CHARDAYRE - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Isabelle VIEILLEDENT.

### **ADHÉSION À L'AGENCE LOZÈRE INGÉNIERIE**

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler l'adhésion de la commune à l'agence LOZÈRE INGÉNIERIE (voir CR du 13/02/2014). Le Maire est désigné comme représentant de la commune au sein de cette agence.

### **PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants au Comité syndical, conformément aux statuts du Syndicat de préfiguration.

Sont désignés à l'unanimité :

- Bertrand REVERSAT, membre titulaire
- Isabelle VIEILLEDENT, membre suppléant

### **GESTION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES EN LOZÈRE**

Une motion relative à la simplification de la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère est présentée par le Maire. À l'initiative du monde agricole, cette motion préconise :

- de demander au législateur que la notion de cours d'eau fasse l'objet d'une définition plus précise ;
- de demander aux services de l'État que, pour des travaux de faible ampleur à effectuer sur les cours d'eau, les démarches soient simplifiées (ex : chemins ruraux et voies communales, passages busés avec présence de petits cours d'eau) et qu'il n'y ait pas de régime de déclaration et d'autorisation préalables dès lors qu'une démarche d'entretien de rase ou de drain existant est entreprise afin de garantir la fonctionnalité de ces ouvrages et donc de permettre un bon écoulement des eaux.

D'autre part cette motion soutient les démarches tendant à ce que :

- les travaux d'entretien de drains, rases ou cours d'eau s'effectuent hors des périodes de frai ;
- les rases, ne soient en aucun cas considérées comme cours d'eau ;
- le dimensionnement des rases soit en adéquation avec le matériel existant ;
- les collectivités et riverains puissent effectuer les travaux de désensablage et d'enlèvement des embâcles, végétaux ou tout autre matériau comme la législation et la réglementation les y obligent pour veiller au bon écoulement des cours d'eau, notamment suite à des périodes de fortes crues ;

- la création de points d'eau dans les parcelles se fasse sans autorisation dans le but premier de soulager les réseaux AEP des collectivités fortement sollicités, mais aussi dans l'optique de réduire l'impact écologique en cessant les voyages des engins motorisés comme les tracteurs ;
- la réalisation des réserves d'eau soit possible à partir des trop-pleins des réseaux AEP.

**Le conseil à l'unanimité approuve cette motion.**

### **VILLAGE DE CHARMALS**

Le projet d'assainissement et d'aménagement de Charmals suit son cours. En ce qui concerne l'assainissement le Maire a reçu l'assurance de l'agence de bassin Adour-Garonne d'obtenir une aide forfaitaire pour 7 raccordements à l'assainissement collectif ce qui permettra au Conseil Général d'apporter également son aide.

En ce qui concerne l'aménagement du village, un dossier va être présenté au Conseil Général ainsi qu'au Conseil Régional en vue d'obtenir les subventions dans le cadre des « **Aménagements publics : Cœur de village, aménagements paysagers, voirie...** ».

### **RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE DE BEAUREGARD**

Le bâtiment dit du « Presbytère de Beauregard » est dans un état de grande vétusté et est inoccupé depuis plus de 10 ans. Pour sa remise en état, la Commune doit faire appel à un architecte.

Après un tour de table, le Conseil décide de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de ce bâtiment. Cette mission se décomposera en deux tranches dont une tranche ferme jusqu'à l'élaboration d'un avant-projet et une tranche conditionnelle pour la poursuite de l'opération si les aides diverses sont accordées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

◇ La fête du pain aux Gouttes qui s'est déroulée le dimanche 24 août a connu un vif succès. Pour pérenniser cette rencontre estivale et en faciliter l'organisation, le conseil décide de fixer la date annuelle de la « Fête du pain » le 3<sup>ème</sup> dimanche d'août.

◇ Le recensement de la population du Fau-de-Peyre aura lieu en 2015. À cette occasion, la commune recrutera un agent recenseur. Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître à la Mairie.

◇ Entretien de la station d'épuration du FAU : le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à Damien ESTEVENON de veiller ponctuellement au bon fonctionnement de la station d'épuration du FAU. En effet, la surveillance hebdomadaire est effectuée par un agent de la Communauté de Commune de la Terre de Peyre. Durant les congés du personnel de la Communauté et pendant la période de pointe des vacances, il est impératif de rester très attentif au bon fonctionnement de cette station. Damien, concerné par cette délibération, quitte la séance. Le Conseil donne alors son accord pour lui confier cette tâche et fixe le tarif horaire à 10 € HT, à compter de ce jour.

La séance est levée à 23h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT